

Programme AVOT OUBANIM

Parachat A'haré Mot Kédochim 5783



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 heure d'étude Parents -Enfants pédagogique et ludique d ?1QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés



Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner



1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux



Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- Les indices précédés d'une bulle
- Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.



Torah, chapitre 19, verset 14

Dans ce *Passouk*, la Torah dit : "et **devant un** aveugle, ne place pas une embûche."

Rachi explique qu'à part leur sens premier (ne pas mettre devant un aveugle un obstacle physique qui risquerait de le faire tomber), ces mots ont aussi une autre signification : si une personne est "aveugle" sur un sujet, qu'elle hésite sur un choix à effectuer et qu'elle demande donc à une personne compétente de la guider, cette dernière ne doit **pas lui donner un conseil qui n'est pas bon** pour elle.

Rav Its'hak Zéev Soloveitchik, surnommé le *Brisker Rouv*, fait remarquer que Rachi n'a pas simplement dit qu'il ne faut pas donner de mauvais conseil. Il a dit qu'il ne faut pas donner un conseil qui n'est pas bon pour la personne qui le demande. Car parfois, un conseil peut être bon dans l'absolu, mais pas pour la personne qui le demande.

Suite en page 2

L'histoire suivante illustre cette idée :

PARACHA SUITE Un jour, le directeur d'une institution est venu demander conseil au Brisker Rouv au sujet d'une personne qu'on lui avait recommandé d'embaucher dans son institution. Lui conseillait-il de l'employer, ou pas? Le Brisker Rouv a répondu : "Je connais cette personne. Elle apportera beaucoup de bien à l'institution, et je vous conseille fortement de l'employer."

Pourtant, lorsque la personne elle-même a demandé au Brisker Rouv s'il lui conseillait d'accepter ce poste ou non, il a répondu non. Car cela aurait été dans l'intérêt de l'institution, mais pas dans l'intérêt de l'employé potentiel (qui pouvait, quant à lui, avoir un meilleur poste).

Or lorsqu'une personne demande un conseil pour elle, il faut répondre en fonction de ce qui est bon pour elle.

HALAKHA

Le Choul'han 'Aroukh dit que si, pendant le 'Omer et APRÈS le coucher du soleil, un Juif nous demande : "Quel jour du 'Omer sommes-nous ce soir ?", il faudra lui répondre : "Hier, nous étions tel et tel jour du 'Omer." Car si nous lui disons : "Aujourd'hui, nous sommes tel et tel jour du 'Omer", nous ne pourrons plus compter ce jour avec Brakha.

Par contre, s'il nous a posé cette question AVANT le coucher du soleil, nous pouvons sans problème lui donner la vraie réponse. Car dans ce cas, le moment de compter le 'Omer n'est pas encore arrivé.

Explication : Bien que la Mitsva de compter le 'Omer doit être accomplie à partir de la nuit, si quelqu'un le compte dès le coucher du soleil, il est quitte a posteriori.

Si on lui demande "Quel jour du 'Omer sommes-nous ce soir ?" lorsqu'il fait déjà nuit, il ne pourra évidemment pas donner la bonne réponse. Mais même si on lui a demandé cela avant la nuit, si le soleil s'est déjà couché, il ne doit pas non plus donner la bonne réponse. Et s'il l'a fait, il est lui-même quitte a posteriori du compte du 'Omer, et ne pourra donc pas le compter avec Brakha lorsque la nuit sera venue.

[Le Choul'han 'Aroukh Harav va jusqu'à dire que dès Plag Hamin'ha, il faut faire attention à ne pas donner la bonne réponse (à la question "Quel jour du 'Omer sommes-nous ce soir ?"). Car certains vont jusqu'à dire qu'à partir de *Plag Hamin'ha*, on peut considérer, pour le compte du 'Omer, qu'il fait nuit. Si par erreur on a, à partir de Plag Hamin'ha, quand même donné la vraie réponse, on pourra compter avec Brakha lorsque la nuit sera venue].

Si la bonne réponse (le jour exact du 'Omer qu'on sera le soir) a été donnée même dans une langue autre que l'hébreu, on est quand même quitte de l'obligation de compter. Il faut donc toujours dire "Hier, nous étions tel et tel jour du 'Omer', et pas "Aujourd'hui, nous sommes tel et tel jour du 'Omer."

Toutefois, si on a simplement donné le chiffre du jour du 'Omer, sans dire le mot "aujourd'hui", ce n'est pas grave. Car pour être quitte de la Mitsva de compter le 'Omer, il faut impérativement avoir dit le mot "Aujourd'hui" lorsqu'on compte (puisque la Torah dit: "Vous compterez 50 jours").

Si on a compté le *'Omer* en disant "Aujourd'hui, nous sommes tel et tel jour" sans ajouter "du 'Omer", on est quand même quitte, a posteriori, de la Mitsva.

Si, au moment de compter le 'Omer, on entend une personne dire: "Aujourd'hui, nous sommes tel et tel jour du 'Omer' en se trompant de jour, on pourra la corriger en disant le bon chiffre. Mais il faudra alors faire attention à ne pas dire le mot "Aujourd'hui".

Une personne qui demande "Sommes-nous, aujourd'hui, tel et tel jour du 'Omer?" ne s'est pas rendue quitte de la *Mitsva* de compter le *'Omer*. Et ce même si quelqu'un d'autre a répondu "Oui" à cette question. En effet, comme l'explique le Kaf Ha'haïm, compter en posant une question ne s'appelle pas compter.

Le Michna Beroura précise que toute cette Halakha ne s'applique que durant les six premiers jours du 'Omer, où on n'est pas encore arrivé à compter des semaines. Mais à partir du septième jour, on mentionne aussi les semaines (en disant "Aujourd'hui, nous sommes tel et tel jour du 'Omer, qui font tant et tant de semaines"). Par conséquent, même si on répond "Aujourd'hui, nous sommes tel et tel jour", ce n'est pas grave. Car celui qui compte les jours du 'Omer sans mentionner ses semaines n'est pas quitte du compte du 'Omer, et peut donc continuer ce dernier avec Brakha.



Pirké Avot, chapitre 1, Michna 2

Cette *Michna* nous dit : "Chim'on *Hatsadik* était celui qui restait de la Grande Assemblée. Il disait : Sur trois valeurs, **le monde tient : sur la Torah, sur le travail et sur les bienfaits**."

La Grande Assemblée a été réunie par 'Ezra, lorsque les Juifs sont remontés en Israël à l'époque du deuxième Temple. Elle était constituée de **120 Sages**. Parmi eux, il y avait par exemple le célèbre Mordé'haï Hayéhoudi de la *Méguilat* Esther, et les prophètes 'Hagaï, Zékharia, Malakhi et Né'hémia. Elle a été appelée "Grande Assemblée" car elle a **réintroduit dans le texte de la prière ce que Moché Rabbénou a dit dans la Torah (cf.** *Dévarim* **ch. 10) : "le D.ieu, le grand, le fort et le redoutable."**

MICHNA

Le prophète Yirmiya, à son époque, puis le prophète Daniel à sa suite, avaient retiré de la prière les mots "le fort et le redoutable". Car ils se disaient : à une époque où le peuple juif souffre tellement, comment peut-on dire qu'Hachem est fort et redoutable ?! Lorsque la Grande Assemblée a été constituée, une des premières choses qu'elle a décidé, c'est de réintroduire ces mots. Et elle a expliqué : "Au contraire! C'est bien là que l'on voit la force d'Hachem, et combien Il est redoutable! Car malgré tout ce que le peuple juif souffre (il ressemble à une brebis parmi soixante-dix loups qui ne cessent de vouloir lui nuire et le tuer, comme les nations l'ont par exemple fait lors des croisades ou de la Shoah), il continue à exister. Et cela n'est possible que grâce à la force d'Hachem."

Notre *Michna* nous dit que le dernier homme de la Grande Assemblée était Chim'on *Hatsadik*. C'était aussi le dernier Cohen Gadol (à la suite de 'Ezra) à l'époque du deuxième Temple. Lorsque la *Michna* dit que Chim'on *Hatsadik* disait ce qu'elle rapporte, cela ne signifie évidemment pas qu'il ne disait que cela. Il disait aussi beaucoup d'autres choses! Mais ce qu'elle rapporte ici en son nom est ce qu'il disait très fréquemment; son leitmotiv.

Le monde tient grâce :

- à la Torah, c'est-à-dire par le **mérite de l'acceptation de la Torah** (car si le peuple juif l'avait, comme les autres nations, refusée, le monde serait immédiatement retourné au néant); et aussi grâce au fait qu'il y ait dans le monde, à chaque instant, des Juifs qui étudient celle-ci.
- au travail : il s'agit des *Korbanot* (sacrifices) que les *Cohanim* offraient au *Beth Hamikdach*. Les sacrifices sont, en effet, nécessaires au maintien du monde, comme l'indique le fait qu'Hachem ait juré à Noa'h de ne plus détruire le monde par l'eau précisément après que Noa'h Lui ait offert des sacrifices. Actuellement, nous n'avons plus de *Beth Hamikdach*, et nous ne pouvons donc plus offrir de *Korbanot*. Mais les prières quotidiennes les remplacent.

Michlé, chapitre 28, verset 14

Dans ce *Passouk*, le roi Chlomo déclare : "**Heureux l'homme qui a tout le temps peur**. Et celui qui durcit son cœur tombera dans le malheur."

Rachi explique qu'il s'agit d'un homme qui a constamment peur de la sanction qui pourrait découler de ses mauvaises actions, et qui s'éloigne donc de la faute. Le

Métsoudat David dit, quant à lui, que l'homme qui a peur est celui qui est prudent lorsque c'est nécessaire; et celui qui tombe dans le malheur, c'est celui qui n'a pas voulu être vigilant dans des situations dangereuses où il fallait l'être. C'est pourquoi il y est tombé. Parce qu'il ne s'est pas écarté du danger.

Le Ralbag explique que ce Passouk n'encourage pas à être peureux, mais à être prudent lorsqu'il faut l'être. Et il cite deux exemples frappant de malheurs qui ont eu lieu suite à l'imprudence de gens qui auraient dû rester vigilants :

- la destruction du premier Temple et l'exil des Juifs de leur terre ont eu lieu à cause de l'entêtement du roi Tsidkiyahou qui n'a pas compris qu'il devait se soumettre au roi Nabuchodonosor;
- à l'époque du deuxième Temple, certains Juifs se sont entêtés à s'opposer à la puissance romaine (ils considéraient qu'ils avaient la force de l'attaquer) alors

que les 'Hakhamim voulaient s'y soumettre. Et cela a entraîné la destruction du Temple.

Le Évèn 'Ézra, quant à lui, partage l'opinion de Rachi. D'après eux, le *Passouk* parle d'un homme qui a constamment peur d'Hachem et qui, grâce à cela, ne faute jamais ; et d'un homme qui, au contraire, ne tient jamais compte des messages qu'Hachem lui envoie (par des petites sanctions, des reproches...), et qui finit donc par tomber. Le Malbim fait remarquer qu'il y a une différence entre "*Méfa'hèd*" et "*Po'hèd*". "*Po'hèd*" désigne celui qui a peur de tout, et cette peur continuelle provient de ses fautes. Le *Passouk* que nous avons cité plus haut ne parle pas de ce type de peureux mais d'une personne qui, dès qu'il y a un danger (exemple : un risque de fauter), a peur de ce dernier seulement pour s'en protéger. Sa peur n'est donc ni continuelle, ni démesurée. À l'inverse, il y a des gens qui, lorsqu'il faut avoir peur pour éviter un danger, durcissent leur cœur et s'entêtent malgré les malheurs qui leur arrive (cela a, par exemple, été le cas de Pharaon qui, malgré les plaies d'Égypte, a persisté dans le mal qu'il faisait). Ils finiront par tomber.





Yéhochou'a, chapitre 11, versets 21 à 23

Après avoir donné de nombreux détails sur les guerres que Yéhochoua' a menées, ce chapitre conclut de manière générale, en disant que **Yéhochoua' a continué son avancée dans toute la terre d'Israël**.

Il a fini par "**déraciner tous les géants**", c'est-à-dire qu'il a vaincu même les rois les plus puissants du pays.

Le *Passouk* dit que Yéhochoua' a aussi conquis la ville de 'Hévron. Sur ce "détail", les 'Hakhamim précisent que ce n'est pas Yéhochoua' qui a conquis cette ville.

C'est Calev.

En effet, lors de l'histoire des explorateurs, **Moché** *Rabbénou* a offert à Calev la ville de 'Hévron (dans laquelle il avait prié, à *Mé'arat Hamakhpéla*, pour être sauvé de l'influence des explorateurs).

C'est lui qui l'a conquise mais comme Yéhochoua' était le grand général de guerre, le texte lui attribue cette conquête.

Car toutes les victoires militaires sont appelées d'après le général de guerre.

Le Radak explique, quant à lui, que puisque Calev

a conquis 'Hévron sur l'ordre de Yéhochoua', c'est à ce dernier que la victoire est attribuée.

De même, bien que Moché *Rabbénou* ait décidé de donner à Calev la ville de 'Hévron, c'est Yéhochoua' qui la lui a concrètement donnée.

Pour une raison mystérieuse, trois villes n'ont cependant pas été conquises par Yéhochoua': 'Aza (la ville de Gaza), Gat et Ashdod.

Après ces **sept ans de guerre**, il y a eu **sept ans de partage** (pendant lesquels Yéhochoua' a partagé la terre d'Israël entre les tribus) puis **la paix** (où les Juifs n'ont plus cherché à annexer d'autres terres, et où les non-juifs n'ont donc pas voulu leur faire la guerre, ni remettre en cause l'occupation juive et sa domination sur le terrain).



Le Yalkout Chimoni nous enseigne : "Hachem dit : Je peux vous épargner tous les malheurs mais, devant la médisance, Je ne peux rien. Alors, gardez-vous de cette faute et il ne vous arrivera aucun mal !" (Yalkout Chimoni 933)



LE CAS DE LA SEMAINE

Réouven se plaint auprès de Chim'on à propos de son professeur de Kodèch, qui est Rav, et qui explique parfois très rapidement certaines parties du cours.



Chim'on a-t-il le droit d'accepter les propos défavorables de Réouven au sujet de son professeur de Kodèch?



Chim'on n'a pas le droit de prêter foi aux plaintes de Réouven sur son professeur de Kodèch, qui est Rav. La Torah nous demande explicitement de juger favorablement notre prochain, encore plus quand il s'agit d'une personne craignant D.ieu.



HISTOIRE

Un grand Rav que l'on appelait le Bakh avait **un élève immensément riche, qui donnait beaucoup de** *Tsédaka*, et se comportait toujours selon ses conseils.

Un jour, un juif qui produisait du vin est venu se plaindre chez le Bakh. Il lui a dit : "Depuis des dizaines d'années, l'exclusivité m'a été accordée par le gouverneur de la ville. Mais récemment, un autre juif s'est présenté chez ce dernier, pour qu'il la lui accorde !"

Visiblement, l'autre juif faisait des **propositions** alléchantes au gouverneur pour qu'il la lui donne, et cela contrariait beaucoup le Juif qui l'avait reçue en premier. Car si le gouverneur lui retirait l'exclusivité, il n'aurait plus de quoi nourrir sa famille...

Le Rav lui a conseillé d'aller voir son élève très riche, et de lui demander d'intercéder en sa faveur auprès du gouverneur.

C'est ce qu'il a fait. Et l'élève lui a dit : "Maintenant, je ne peux pas y aller, car je prépare un grand voyage d'affaires. Mais je vous promets qu'à mon retour, j'irai lui parler de votre situation, avant même de rentrer chez moi."

Lorsque le juif a entendu cela, il s'est mis à pleurer et s'est écrié: "Mais le gouverneur risque d'accorder l'exclusivité à l'autre juif aujourd'hui même! Et s'il le fait, il sera **trop tard pour le faire changer d'avis**!"

Le riche lui a dit : "Ne vous inquiétez pas, ayez confiance en Hachem. Je ne peux pas y aller maintenant, mais je vous promets que j'irai à mon retour, avant même de rentrer chez moi." Puis il a sorti une bouteille de bon vin, ils ont bu ensemble *Lé'haïm*, et ils se sont quittés en se souhaitant mutuellement des bonnes choses. Cependant, lorsque l'homme est rentré chez lui et qu'il a raconté à sa femme ce que le riche avait décidé, celleci lui a crié : "Espèce d'incapable ! Tu n'aurais pas pu le faire changer d'avis ? ! On avait besoin qu'il intervienne

aujourd'hui!!"

Pendant plusieurs jours, le couple s'est disputé... Le riche, quant à lui, a fini par revenir dans sa ville. Il a respecté sa promesse et, après qu'il ait parlé au gouverneur, ce dernier a accepté de **redonner au juif l'exclusivité**.

Plus tard, le riche a quitté ce monde, et il est apparu en rêve au Bakh. Il lui a dit: "Cher Ray, on m'a permis de vous raconter comment j'ai été reçu par l'armée céleste. J'ai eu, Baroukh Hachem, un accueil extraordinaire. Mon jugement s'est passé le plus agréablement possible. J'en suis sorti innocent, et on m'a permis d'entrer au Gan 'Éden. Des anges m'y ont accompagné. Toutes les portes se sont ouvertes devant moi, j'ai senti de merveilleux et délicieux parfums... Mais avant que je puisse y entrer, un ange est apparu soudainement, et m'a dit : "Attends! Il est vrai que tu as rendu un grand service à un juif. Mais tu n'imagines pas combien de larmes ont été versées et combien de disputes ont été entraînées dans cette famille le temps que tu reviennes l'aider... Je demande à ce qu'on recommence ton jugement !" Ainsi fut fait. Et il a été décidé que je reste à la porte du Gan 'Éden sans pouvoir y entrer autant de jours que ceux où la famille que j'ai aidé a souffert à cause de moi... Ma douleur a été immense! Je ne peux pas décrire l'ampleur de ma souffrance!

Je suis donc venu vous raconter ceci pour que vous le transmettiez dans vos discours, et que vous parliez de l'importance de ne jamais retarder l'accomplissement d'une *Mitsva* que l'on peut faire maintenant, surtout s'il s'agit d'une *Mitsva* envers son prochain."

Le jour-même qui a suivi ce rêve, le Bakh a transmis cela à ses élèves.

Suite de la Page 3

D'après une autre explication, le mot "travail" employé ici ne désigne pas simplement les *Korbanot*, mais **toutes les** *Mitsvot*; et c'est par le mérite de l'accomplissement de ces dernières que le monde se maintient.

Selon une troisième explication, le mot "travail" est utilisé ici pour parler des **travaux par lesquels l'homme continue** à s'occuper du monde (labourer, semer, moissonner etc...) et à être, par conséquent, l'associé d'Hachem dans la Création.

• aux bienfaits : comme l'indiquent les mots de *Téhilim*

"'Olam 'Hessed Yibané", le monde est construit grâce à la Guemilout 'Hassadim (aux bienfaits que les gens font : consoler les endeuillés, visiter les malades, aller à un enterrement, agir pour l'élévation de l'âme d'une personne décédée...).

La Guemilout 'Hassadim est encore plus grande que la Tsédaka car :

- la *Tsédaka* se fait seulement avec de l'argent, et envers des personnes pauvres et vivantes ;
- alors que la *Guemilout 'Hassadim* se fait aussi avec le corps, et envers des personnes riches ou décédées.



Question

Nous sommes la veille de Pessa'h. Mena'hem, très occupé ces derniers jours, n'a toujours pas acheté les Matsot pour la fête. Tous les vendeurs de son quartier étant déjà en rupture de stock, il doit se rendre dans un magasin plus loin chez qui il reste quelques paquets. Son voisin, Yossef, se rendant non loin du magasin en question, lui propose de les lui acheter et ainsi de lui éviter le déplacement. Mena'hem le remercie beaucoup et lui donne un somme suffisante pour acheter les Matsot. Pendant le trajet, Yossef se rappelle qu'il lui mangue, à lui aussi, un paquet de Matsot. Il se dit que si l'argent que Mena'hem lui a donné suffira, il utilisera le surplus pour s'acheter un paquet, et il le lui remboursera dès son retour. Cependant, arrivé sur place, il se trouve qu'il ne reste dans le rayon plus qu'un seul paquet. Yossef décide de l'acheter pour lui.

Quand il rentre, il raconte à Mena'hem qu'il ne restait plus de *Matsot* au magasin et il lui rend la somme qu'il lui a donnée, non sans l'avoir précédemment complétée avec la somme qu'il lui doit pour le paquet qu'il a acheté pour lui-même. Cela étonne quelque peu Mena'hem, il questionne Yossef et découvre vite la vérité : Yossef a acheté le dernier paquet pour lui-même.

Mena'hem, choqué du comportement de son ami, lui dit que le paquet lui appartient quand même car il l'a envoyé acheter un paquet pour lui, en plus du fait qu'il l'a acheté avec son argent, ce qu'il n'a pas du tout permis. Yossef lui répond que quand il a acheté les *Matsot*, il a eu **l'intention de les acquérir pour lui**, et que Mena'hem ne les a donc d'aucune façon acquises, elles lui appartiennent donc.



Les Matsot appartiennent-elles à Mena'hem ou à Yossef ?



- Rambam, Hilkhot Mé'hira, chapitre 7 alinéa 12
- Choul'han 'Aroukh, 'Hochen Michpat, chapitre 183 alinéa 3.

RÉPONSE

Notre question fait l'objet d'une discussion entre le Rambam et un avis ramené par le Rambam. Selon l'avis ramené par le Rambam, bien que l'envoyeur l'ait envoyé afin de lui acheter cet objet, si l'envoyé l'a acheté **avec l'intention de l'acquérir pour lui**, l'objet lui appartiendra. Cependant, le Rambam lui-même est d'avis que, puisqu'il a été envoyé par l'envoyeur afin de lui acheter cet objet, **il ne pourra pas se l'acheter et il appartiendra à son envoyeur**. Le *Choul'han 'Aroukh* tranchant comme le Rambam, les *Matsot* appartiendront donc à Mena'hem et non à Yossef.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Rosemblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim: 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements:







